

Quelques conseils

- Utilisez les produits les moins dangereux pour la santé en évitant les produits classés CMR
- Exigez des fournisseurs que les produits ne contiennent pas de substances dangereuses
- Vérifiez, à l'aide des outils en ligne, la composition des produits avant l'achat (application INCI Beauty)
- Préservez la qualité de l'air du local de travail
- Equiper les salarié(e)s de gants, lunettes de protection et masques
- Définir des règles d'hygiène strictes
- Formez vos salariés aux bonnes pratiques pour la manutention manuelle et pour les gestes
- Attention aux produits bio qui sont d'origine naturelle mais peuvent contenir les mêmes substances chimiques.

Des outils en ligne

OIRA « Coiffure » :
outil interactif en ligne pour l'identification des risques et des solutions de prévention (INRS)

OIRA « Soins et prothèse ongulaire » :
outil interactif en ligne pour l'identification des risques et des solutions de prévention (INRS)

INCI BEAUTY,
application téléchargeable gratuitement (smartphone ou tablette).

VOTRE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL EST COMPÉTENT POUR VOUS ACCOMPAGNER

03.27.72.63.63

www.aismtcai.com

ETUDE RÉALISÉE PAR LES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL DES HAUTS-DE-FRANCE

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
HAUTS-DE-FRANCE

EN PARTENARIAT AVEC

Institut de Santé au Travail du Nord de la France
Hauts-de-France

Carsat
Hauts-de-France

AIMSMT
CAMBRAI / CAUDRY

LES RISQUES PROFESSIONNELS CHEZ LES METIERS DE LA COIFFURE ET DES SOINS DE BEAUTE

Les professionnels de la coiffure et des soins de beauté sont exposés à des substances chimiques dangereuses avec effet immédiat sur la santé mais également avec effet différé.

Les substances chimiques sont susceptibles de pénétrer dans l'organisme par inhalation, contact avec la peau voire ingestion. Certaines sont à l'origine d'affections respiratoires ou cutanées : asthme, rhinite, eczéma ... D'autres sont classées cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR).

Qu'en est-il exactement de l'utilisation de ces produits dangereux ? Quelle prévention en place ?

En 2019 et 2020, des services de prévention et de santé au travail ont engagé une démarche commune d'évaluation du risque chimique dans 214 salons de coiffures. Les produits utilisés aux différentes tâches (coupe et mise en forme, coloration, décoloration, permanente, lissage/défrisage) ont été passés au « peigne fin » par les professionnels de santé au travail pour identifier la présence de substances CMR et allergisantes dans ces produits. Cette démarche a également été réalisée dans 41 instituts de soins de beauté où les tâches ongles et maquillage ont été étudiées.

Les mesures de prévention pour limiter l'impact sur la santé des travailleurs ont été vérifiées et des conseils ont pu être fournis directement pendant les visites par les intervenants en prévention des risques professionnels des services de prévention et de santé au travail.

Les moyens de prévention sur les autres risques professionnels ont été évalués : manutentions manuelles, chutes de plain-pied, postures contraignantes, gestes répétitifs, risques de projection/brûlures, risques biologiques.

Cette action basée sur une méthodologie commune et concertée a permis d'établir une photographie grâce aux résultats collectifs pour un accompagnement et des conseils aux entreprises, par les services de prévention et de santé au travail.

Du côté des coiffeurs...



DES PRODUITS DE SUBSTITUTION EXISTENT

La moitié des coiffeurs utilisent ces produits sans risque pour la santé, pourquoi pas vous ?



DES SHAKERS ET FLACONS DOSEURS SONT UTILISÉS POUR LIMITER LE CONTACT RESPIRATOIRE AVEC LES POUDRES

- A la coloration pour 53 % des coiffeurs visités
- A la décoloration pour 45 % des coiffeurs visités
- A la permanente pour 51 % des coiffeurs visités
- Au lissage/défrisage pour 50 % des coiffeurs.



N'oubliez pas le port de gants au shampoing et au rinçage

L'HYGIÈNE DES MAINS EST PLUTÔT BIEN RESPECTÉE AINSI QUE LE PORT DE GANTS

- Les locaux sont bien aérés dans 88 % des salons.
- Le risque de chute est maîtrisé dans 95 % des cas.
- Des équipements moins lourds sont choisis et des rotations de postes sont réalisées dans près de 100% des salons pour limiter les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS).

La vigilance pour les femmes enceintes ou désirant procréer n'est pas observée dans plus d'un tiers des salons de coiffures.

Le captage des polluants à la source n'est pas réalisé dans plus de 80 % des salons de coiffure.



Pas d'équipement de protection individuelle dans 61 % des salons.

Du côté des instituts de soins de beauté...

Le captage des polluants à la source doit être amélioré (Dans les instituts visités, le captage existe seulement pour 9 % à la tâche maquillage et 21 % à l'onglerie).



Moins de 70 % des instituts assurent une ventilation des locaux alors qu'une aération des locaux est présente.

Les gants adaptés* sont peu utilisés au maquillage (23 %) et pas assez à l'onglerie (60 %) *En alcool polyvinylique (PVA) ou en butyl ou en nitrile à usage unique (moins rigide)



PLUSIEURS INSTITUTS N'UTILISENT PAS DE PRODUITS CONTENANTS DES SUBSTANCES CANCÉROGÈNES

- L'hygiène des mains est bien respectée
- Le risque de chute de plain-pied est bien maîtrisé

LES MASQUES RESPIRATOIRES SONT TRÈS PEU UTILISÉS (Demi-masques équipés de filtres A2P3)



EXEMPLES :

Cancérogènes avérés : **Formaldéhyde** (shampoing – lissage-extension), **phénacétine** (Teinture – Permanente), **2,4-Diaminoanisole** (Teinture), **2,4 Diaminotoluène** (Teinture) sans oublier **les rayonnements UV**
Cancérogènes suspectés : **Musc-xylène** (shampoing – coupe et mise en forme), **hydroxyanisole butylé BHA** (Permanente), **Bromate de potassium** (Permanente), **Dichlorométhane** (Coupe et mise en forme)
Allergie : cutanée et/ou respiratoire : 2ème cause de maladie professionnelle chez les coiffeurs (**phénoxyéthanol, paraben**)

EXEMPLES :

Cancérogènes avérés : **Formaldéhyde** (Manucure), sans oublier **les rayonnements UV** (Onglerie – Bronzage artificiel)
Cancérogènes suspectés : **Acétaldéhyde** (Manucure), **benzophénone** (Manucure), **hydroxyanisole butylé BHA** (Onglerie), **musc-xylène** (Maquillage)
Perturbateurs endocriniens : **hydroxyanisole butylé BHA** (Onglerie)
Reprotoxiques : **N-méthyl-2-pyrrolidone (NMP)** (onglerie)
Allergies : cutanées et/ou respiratoires : 75 % des maladies professionnelles diagnostiquées dans ce secteur¹ (résines, colles, dissolvants, vernis).

¹ Source : réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNVP3P)